

L'ATTITUDE DES ÉTUDIANTS DEVANT LES
PROBLÈMES DES INDIENS

Question n° 2096—M. Howard (Skeena):

1. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il reçu un rapport portant sur l'attitude des étudiants devant les problèmes des Indiens, conformément à un marché de service daté du 8 septembre 1968?

2. Quelles sommes ont été versées, et à qui, en rémunération de travaux effectués pour produire ce rapport, que celui-ci soit terminé ou non?

3. Sous quel titre désigne-t-on ce rapport?

4. A qui l'a-t-on distribué?

5. Le gouvernement est-il disposé à le mettre à la disposition a) de toutes les bandes indiennes et b) du Parlement, et sinon, pour quel motif?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Le Ministère n'est au courant d'aucun marché de service daté du 8 septembre 1968, ni d'aucun rapport présenté ultérieurement au sujet de l'attitude des étudiants face aux problèmes des Indiens.

«THE WINDOW»

Question n° 2097—M. Howard (Skeena):

1. La division régionale de l'Ontario du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien produit-elle une publication intitulée «The Window»?

2. Dans l'affirmative, a-t-on employé quelqu'un qui ne fait pas partie du personnel du ministère pour collaborer à sa conception, à sa mise en page, à sa rédaction, à sa production, à sa distribution ou à une autre tâche connexe et, dans l'affirmative, quels sont les nom et adresse de cette personne, le travail exécuté et la somme versée à l'égard de ce travail?

3. Combien en coûte-t-il par mois pour produire et distribuer cette publication?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Oui.

2. Le premier numéro de *The Window* a été publié en mars 1966, et jusqu'en avril 1969 aucune agence privée n'a participé de quelque façon que ce soit aux travaux nécessités par cette publication. La firme Berger, Tisdall, Clark et Lesley Ltd., conseillers en relations publiques, C.P. 61, Centre Toronto-Dominion, Toronto, a été chargée de prendre en main la publication *The Window*, et le premier numéro de ce bulletin d'actualité a été publié par eux en avril 1969. L'imprimerie nationale a préparé les plaques et en a fait le tirage.

Le coût de production de ce numéro et l'impression de 1,500 exemplaires de *The Window* se détaillent comme suit: Travail d'art pour l'en-tête exécuté par M. W. Turnbull, 36 Drury Crescent, Bramalea, (Ontario), \$50.00; Composition définitive exécutée par M. Wright, directeur, Imprimerie nationale, Section de la Composition, 208-36, rue Adélaïde, Toronto (Ontario); \$101.00; Plaques et impression exécutées par M. G. Deane, direc-

teur, Imprimerie nationale, 1, rue Front, Toronto (Ontario), \$110.68; Coût total \$261.68.

3. Environ \$225.00.

LE TRANSPORT DU COURRIER PAR
AIR CANADA

Question n° 2119—M. Macquarrie:

1. A chacune des dix dernières années, quelle somme a-t-on versée à Air Canada pour transporter le courrier pour le compte du ministère des Postes du Canada?

2. Quelles auraient été les sommes totales versées si le taux par tonne-mille avait été le même que celui qui est en vigueur aux États-Unis?

3. Quelle augmentation annuelle prévoit-on à la suite de la politique du «tout par avion» que le ministre des Postes a annoncée en octobre dernier?

4. Quels efforts fait-on actuellement pour réduire le coût du transport du courrier canadien par avion?

5. Quelle entreprise d'experts-conseils étudie la question?

6. Quand va-t-elle soumettre son rapport au ministre?

7. Quand ce rapport sera-t-il publié?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): 1. Les montants versés à Air Canada pour le transport du courrier, au cours des dix dernières années, sont les suivants:

Année financière	Total
1959-1960	\$ 9,941,925
1960-1961	10,234,868
1961-1962	10,212,570
1962-1963	10,511,136
1963-1964	11,073,498
1964-1965	12,064,808
1965-1966	12,705,718
1966-1967	13,359,157
1967-1968	14,083,440
1968-1969	14,879,060

2. La comparaison demandée des montants qui auraient été payés si le taux par tonne-mille avait été le même que celui qui est en vigueur aux États-Unis, se reporte probablement à une déclaration publiée par la presse le 28 avril et selon laquelle j'aurais indiqué que «le ministère paie à la susdite compagnie d'aviation, qui appartient au gouvernement, 49.9 cents par tonne-mille, tandis que l'Administration postale des États-Unis paie 24 cents par mille».

La comparaison se fondait sur les taux couramment en vigueur dans les deux pays pour l'année civile 1968, qui étaient payés aux compagnies de transport sur longues distances à l'égard du courrier prioritaire local. Pour établir une comparaison exacte avec tous les paiements effectués aux États-Unis pour le courrier du régime intérieur, il est nécessaire de tenir compte de plusieurs facteurs complexes, dont le paiement aux États-Unis de quotes-parts terminales à cer-